

PHOTO



**TKC**  
TEAM KOMBAT CLUB

## Fiche d'inscription 2024/2025 :

Masculin  Féminin

Nom: ..... Date de Naissance: .....

Prénom : ..... Téléphone: .....

Adresse: .....

Téléphone en cas d'urgence : .....

Email: .....

### Section MMA à Nezan 200€

(Cocher vos créneaux)

**Jiu-Jitsu**

Lundi 21h - 22h (Cosec)

**MIX**

(à partir de 15ans)

Mercredi 20h30 à 22h

**Boxe (full/kick/muay thai)**

Jeudi 18h30 à 20h enfant/ado/adulte

Samedi 15h à 16h30 ado/adulte

Mercredi 19h30 à 20h30 enfant

Samedi 14h-15h enfant

### Section Karaté au Cosec :

↳ **Baby KARATE (né(e) en 2019/2020) : 150€**

Limité à deux créneaux : merci de cochez vos deux créneaux :

<input type="checkbox"/> Lundi 17h-17h45	<input type="checkbox"/> Mercredi 11h-11h45	<input type="checkbox"/> Vendredi 17h-17h45	<input type="checkbox"/> Samedi 10h-10h45
---	--	--	--

↳ **KARATE (de 6ans à 10ans) : 200€**

Pouvez-vous nous préciser vos créneaux de cours choisis au cosec (pas de limite sauf en cas de surnombre sur des créneaux)

<input type="checkbox"/> Lundi 18h-19h	<input type="checkbox"/> Mercredi 9h45-10h45 <input type="checkbox"/> Mercredi 18h-19h	<input type="checkbox"/> Vendredi 18h-19h	<input type="checkbox"/> Samedi 14h-15h
---	---	--	--

↳ **KARATE (ados/adultes) : 200€**

Pas de limite, rappel des créneaux :

Lundi / Mercredi / Vendredi	Cours Combat 19h à 20h	Cours Kata technique 20h-21h
-----------------------------------	---------------------------	---------------------------------

### Droit à l'image

J'AUTORISE,  JE N'AUTORISE PAS :

Le TKC SAINT BRICE à diffuser sur son site et ses réseaux sociaux ou dans les articles de presse des photos et vidéo des entrainements et des représentations compétitions où l'adhérent(e) est susceptible d'apparaître afin de promouvoir et développer notre club.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur disponible sur le site [www.karate-saint-brice.fr](http://www.karate-saint-brice.fr), et m'engage à le respecter.

A ..... Le ..... Signature .....

Cadre réservé au club :

Montant reçu :

Espèce  chèques

ANCV/COUPON SPORT

Numéro PASS'Sport

## REGLEMENT INTERIEUR

### **Article 1 : Inscription**

Pour être valable toute inscription doit comporter : la fiche d'inscription dûment remplie au nom de l'adhérent et signée, une photo d'identité et le montant total de la cotisation (paiement possible en plusieurs chèques à encaissement différé).

### **Article 2 : Cotisation et tarif**

La cotisation annuelle doit être payée dès la première semaine ou après le cours d'essai pour tous nouveaux adhérents. **Toute cotisation est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé aucun remboursement en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou tous autres motifs, même s'il est fait des facilités de paiement.** Le tarif famille est appliqué aux adhérents d'un même foyer (liens de parenté direct). Le prix de la licence est inclus dans la cotisation.

### **Article 3 : Responsabilité**

En cas d'accident, la responsabilité du TKC ne peut être engagée que durant les horaires de cours, et seulement sur le tatami sous la surveillance du professeur. Hors tatami, la responsabilité des mineurs reste à l'entière charge des parents qui devront s'assurer de la présence du professeur avant chaque cours. L'accès au tatami est interdit sans la présence d'un des professeurs du club. De même que le TKC n'est pas responsable du matériel et affaires personnelles de chaque adhérent sur le tatami et dans les vestiaires.

### **Article 4 : Hygiène et tenue**

Les adhérents participants aux cours se doivent d'avoir une tenue propre (si besoin t-shirt sous kimono impérativement blanc), les ongles des mains et pieds propres et courts. Aucuns bijoux, bonbons, ou autre nourriture ne sont admis sur le tatami. Les protections (gants, protège pieds) sont sous la responsabilité de leurs propriétaires (penser à marquer vos affaires).

### **Article 5 : Cours**

Le planning doit être scrupuleusement respecté, selon les horaires, le groupe d'âges et le niveau des ceintures. Aucune personne extérieure au cours ne sera tolérée sur le tatami.

### **Article 6 : Passage de grade**

1 passage de grade à l'année, aucun passage supplémentaire ne sera organisé sauf sur décision exceptionnel des professeurs qui sont seuls juges pour l'obtention des grades.

### **Article 7 : Compétition Karaté, Karaté contact, Full Contact, Karaté mix**

Les compétitions ne sont pas obligatoires. Les professeurs sélectionnent les adhérents qui pourront participer aux compétitions. Pour les compétitions officielles organisées par la FFKDA ou ses organes déconcentrés, il faut obligatoirement deux licences fédérales, ainsi qu'un passeport (payant) de la FFKDA.

### **Le matériel est personnel à chaque compétiteur et n'est pas fourni par le club**

#### **Inscriptions aux compétitions**

Le calendrier sportif est consultable sur le site internet du club avec une date limite à l'inscription pour chaque compétition, les adhérents doivent se rapprocher des professeurs ou membres du bureau afin de confirmer leur inscription. Il n'y a pas d'inscription automatique.

**Chaque parent est tenu d'accompagner son enfant.**

**En cas d'absence des parents, l'enfant ne pourra pas participer aux compétitions**

### **Article 8 : Exclusion**

Toutes infractions répétées au présent règlement et toute attitude ou parole irrespectueuse, agressive ou raciste envers ses camarades ou ses professeurs sera sanctionnée d'une exclusion définitive.